



Ecole de Danse du Lude

REGLEMENT INTERIEUR

✓ Déroulement des cours

Les cours seront dispensés en période scolaire (hors jours fériés) dans la salle de danse, Gymnase N°1, route de Pontfour au Lude. Toutefois et dans la mesure du possible, des heures de rattrapage pourront être envisagées durant la période de vacances scolaires pour palier à l'absence des professeurs (maladie, intempéries, stages,...). Un calendrier prévisionnel sera remis avec le dossier d'inscription.

Les horaires de cours sont définis par le bureau de l'Ecole de Danse en début de saison et seront communiqués aux élèves lors de l'inscription. Le cours d'affectation sera déterminé par les professeurs après la 1^{ère} séance.

Pour des raisons de sécurité et pour le bon déroulement des cours, seuls les élèves ont accès à la salle. Toutefois une journée porte ouverte annuelle sera organisée afin de permettre aux parents et autre public d'assister aux différentes séances ; les dates seront communiquées ultérieurement.

La seule autorité reconnue lors des cours est celle du professeur.

L'assiduité et le respect des horaires sont de rigueur et ce par respect du professeur. Merci de prévenir autant que possible de l'absence au cours soit directement le professeur soit via le mail danselelude@gmail.com.

Les élèves mineurs restent sous la responsabilité des parents ou du responsable désigné avant et après les cours de danse ou le cas d'un retard du professeur.

Il est strictement interdit de sortir de la salle sans autorisation du professeur et nous demandons aux élèves de bien vouloir éteindre leur téléphone portable en début de cours.

✓ Tenue

Une tenue correcte et adaptée à la pratique de la danse est demandée.

- Eveil : un legging noir et un T-shirt à manches courtes pieds nus
- Initiation et Jazz : legging noir et T-shirt à manches courtes pieds nus
- Jazz ados, adultes et street : Legging noir et T-shirt à manches courtes, baskets blanches ; vêtements et chaussures de sport acceptés pour le jazz avancé et les adultes
- Autres disciplines : la tenue sera précisée par le professeur en début de saison
- BodyFlow et barre au sol : tenue confortable et tapis de sol
- Prévoir également un shorty noir pour l'année

Pour tous, les chaussures utilisées pour les cours doivent être exclusivement réservées à un usage intérieur.

Dans toutes les disciplines, les cheveux longs seront attachés.

De même et par respect pour tous, il est impératif d'appliquer des règles d'hygiène corporelle.

✓ Inscription et paiement

Le montant de l'adhésion est payable en début de saison le jour de l'inscription, en espèces, par chèque (libellé à l'ordre de « École de Danse du Lude »), virement bancaire, Pass'Sport, Bon Temps Libre CAF72, MSA, chèques collège 72, chèque vacances ou coupons sports ANCV (version papier ou électronique) ; tous ces moyens de paiement sont cumulables.

En raison des dates limites d'enregistrement définies par l'Administration Fiscale, les BTL CAF, MSA et chèques collège 72 ne seront acceptés que jusqu'au 15 octobre ; les Pass'Sport eux jusqu'au 30 novembre.

Le montant de l'adhésion inclut la licence d'affiliation à la Fédération Française de Danse.

Toute année entamée est due sauf cas de force majeure (raison médicale avec justificatif, déménagement). Le remboursement au prorata pourra être envisagé, la demande sera soumise au vote des membres du bureau pour décision.

Il est possible de régler en 3 fois, **par chèque uniquement**, mais à seule condition que les 3 chèques soient remis le jour de l'inscription. Les remises en banque auront lieu en octobre, janvier et avril.

Tout adhérent qui ne sera pas à jour de sa cotisation se verra refuser l'accès au cours jusqu'à régularisation ; il en sera de même pour les chèques retournés impayés.

✓ Certificat médical

Pour les élèves mineurs, le Certificat d'Absence de Contre-Indication à la pratique d'un sport n'est pas demandé en cas de réponse négative à toutes les questions du Questionnaire Santé-Sport. Dans ce cas, cochez la case correspondante sur la fiche d'inscription.

Pour les personnes majeures, le CACI est obligatoire pour une 1^{ère} inscription.

Pour un renouvellement d'adhésion et si, et uniquement si, vos réponses à toutes les questions du QS-Sport sont négatives, cocher la case sur la fiche d'inscription.

Dans tous les cas, personne mineure ou majeure, si une des réponses au QS-S est positive, un avis médical sera nécessaire.

Ces pièces justificatives sont obligatoires pour la délivrance de la licence.

✓ Spectacle de fin d'année

Un spectacle clôturera la saison ; il se déroulera à l'Espace Ronsard, les dates et horaires de répétition comme du spectacle seront communiqués dès que possible à chaque élève afin d'organisation.

La participation au spectacle n'est absolument pas obligatoire ; pour les élèves qui se sont engagés, la présence aux répétitions générales est impérative ainsi qu'à toutes les représentations.

Une participation financière pourra éventuellement être demandée pour les costumes mais elle n'excédera pas 10€ par cours.

✓ Comportement et attitude

Dans l'intérêt de chacun, le respect et la courtoisie sont de rigueur et toute discrimination strictement interdite. La salle de cours, les vestiaires, les sanitaires, etc... sont mis à disposition gracieusement par la Municipalité, nous demandons donc à chaque membre et leur accompagnant de respecter ces locaux et de veiller au maintien de leur propriété.

Toute dégradation sera sanctionnée et le (les) responsable(s) contraint(s) de réparer les dégâts occasionnés.

Tout comportement inapproprié pourra également faire l'objet d'une sanction.

 *Dans les deux cas, une exclusion temporaire, voir même définitive selon la gravité, pourra être décidée par le Conseil d'Administration convoqué en AG extraordinaire. Quel que soit la sanction, l'adhérent ne pourra en aucun cas exiger le remboursement total ou partiel de son adhésion.*

Nous vous rappelons qu'il est interdit de manger dans la salle de danse et de fumer dans l'enceinte du gymnase, cette interdiction inclut également l'usage de la cigarette électronique.

✓ Vol et dégradation d'objets personnels

Les sacs, vêtements, chaussures ou autres objets personnels sont placés sous la responsabilité de leur propriétaire. Il est vivement conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur.

Nous vous rappelons que L'Ecole de Danse du Lude décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels et, en aucun cas, ne pourra être tenue responsable dans les situations précédemment citées.

✓ Modification du Règlement Intérieur

Toute modification du présent règlement est préalablement présentée et approuvée en réunion de bureau.

La ou les modifications seront ajoutées à la précédente version en caractères italiques et précédées du signe 

Le présent règlement a pour but de régir le bon fonctionnement de l'Ecole de Danse.

Tout manquement au présent règlement pourra entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève.

